

Montréal, le 26 août 2019

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : Tous les participants**

**OBJET : Demande d'approbation des modifications au Code de conduite  
du Transporteur  
Dossier de la Régie : R-4049-2018**

---

Chers confrères,

En date du 24 juillet 2019, le Transporteur a déposé les pièces B-0053 à B-0058 au présent dossier.

Par ailleurs, la Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance de la pièce B-0044 produite par le Transporteur le 26 juillet 2019 dans le cadre de son rapport annuel 2018, en réponse à une demande de renseignements de la Régie. Dans ce document, le Transporteur informe la Régie de la finalisation des travaux du Groupe de travail mis sur pied par le Transporteur et le Producteur visant les mesures en lien avec l'activité de préparation des programmes de production des centrales au fil de l'eau.

La Régie juge pertinent d'examiner les réalisations du groupe de travail et la description des activités du Transporteur et du Producteur, fournies dans le document précité<sup>1</sup>.

Les mesures en lien avec l'activité de préparation des programmes de production des centrales au fil de l'eau, pour répondre aux préoccupations de la Régie, notamment quant à une situation de risque d'affaires et de situations potentielles de conflit d'intérêts<sup>2</sup>, feront donc partie des sujets à traiter dans le présent dossier.

En conséquence, la Régie verse au présent dossier la pièce B-0044 produite par le Transporteur dans son rapport annuel 2018 et suspend le calendrier de traitement du dossier prévu à la pièce A-0022 du 12 juillet 2019.

---

<sup>1</sup> Pièce [B-0044](#).

<sup>2</sup> [D-2017-128](#), p. 70-71, par 281-282.

La Régie fixera ultérieurement un nouveau calendrier.

Veillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd